



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP Externe

Section : Génie civil

Option : Equipements techniques, énergie

Session 2019

Rapport de jury présenté par :
Thierry MONIN
Président du jury

Sommaire

1. Postes mis au concours

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

2.2. Programme du concours

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

3. Épreuve d'admissibilité

3.1. Objectifs de l'épreuve

3.2. Sujets session 2019

3.3. Commentaires et recommandations

4. Épreuve d'admission

4.1. Objectifs de l'épreuve

4.2. Déroulement de l'épreuve

4.3. Commentaires et recommandations

5. Informations statistiques

5.1. Épreuve écrite d'admissibilité

5.2. Épreuve pratique d'admission

5.3. Résultats globaux à l'issue du jury d'admission

Le rapport est rédigé sous la responsabilité du président de jury

1. Postes mis au concours en 2019

	Candidat PLP Externe	Candidat PLP Externe CAER
Nombre de postes offerts au concours	38	0

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'arrêté du 19 avril 2016.

2.2. Programme du concours

Article 4 de l'arrêté du 19 avril 2013

« Les programmes des épreuves des concours sont, sauf mention contraire, ceux des brevets de technicien supérieur et diplômes universitaires de technologie correspondants, éventuellement ceux des classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau M1 du cycle master. »

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuves d'admissibilité		
1- Analyse d'un problème technique	4h	1
2- Exploitation pédagogique d'un dossier technique	4h	1
Épreuves d'admission		
1- Épreuve de mise en situation professionnelle.	TP 4h Préparation exposé 1h Exposé et entretien 1h	2
2- Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.	1h	2

3. Épreuves d'admissibilité

3.1. Objectifs des épreuves

3.1.1. Analyse d'un problème technique

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

L'épreuve se base sur un support technique dans lequel des problématiques sont proposées et pour lesquels les fondamentaux scientifiques et techniques sont nécessaires afin de pouvoir les résoudre ou les analyser.

Cette épreuve était composée de 5 parties indépendantes pour lesquelles une bonne analyse des documents ressources permettait de résoudre une grande partie des questions posées.

Cette année, les parties 1 et 2 étaient obligatoires à traiter et parmi les parties 3, 4 et 5, seules deux parties, au choix, étaient à traiter.

Il est regrettable que, par manque de lecture des consignes du sujet, certains candidats aient traité les 5 parties, alors que seules 4 étaient obligatoires.

Les consignes précisaient aussi, que chaque partie devait être traitée sur une copie différente et classée. Certains candidats ne les ont pas respectées.

Beaucoup de questions ne sont pas traitées. Certains candidats affichent de réelles difficultés calculatoires, ce qui est surprenant à ce niveau de recrutement.

Le jury a été sensible à la qualité de la présentation et à la rédaction des documents.

PARTIE 1 : Analyse d'une installation

Cette partie est toujours présente et pourtant trop de candidats ne maîtrisent pas l'analyse du fonctionnement d'une installation à partir d'un schéma de principe.

Il est important de connaître le nom et la fonction de base des éléments d'une installation énergétique.

La partie calculatoire concernant l'hydraulique a été globalement mal traitée.

PARTIE 2 : Ventilation traitement d'air

Le placement des points caractéristiques de l'air intérieur et extérieur sur le diagramme de l'air humide a été réalisé correctement dans l'ensemble, néanmoins le tracé de l'évolution de base de chauffage a été mal traité par de nombreux candidats.

PARTIE 3 : Intervention bruleur

Les candidats qui ont traité cette partie ont su utiliser le diagramme de combustion pour en tirer les informations nécessaires à l'analyse de combustion.

L'adéquation entre la puissance réelle du bruleur et celle de la chaudière n'a pas été réalisée par un nombre important de candidats.

PARTIE 4 : Chambre froide

L'utilisation du diagramme enthalpique et le relevé de points ont été réalisés correctement par l'ensemble des candidats.

L'analyse du fonctionnement et la sélection ont été traitées correctement par peu de candidats.

PARTIE 5 : Câblage et régulation

Très peu de candidats ont traité cette partie.

Il est rappelé que quelle que soit l'option dans laquelle les candidats sont susceptibles d'enseigner, la régulation et l'électricité sont incontournables.

Il est notamment indispensable de connaître la fonction de base des différents matériels, de savoir tracer un diagramme fonctionnel de régulation et de savoir raccorder un régulateur.

3.1.2. Exploitation pédagogique d'un dossier technique

À partir d'un dossier ressource comportant une partie technique et une partie pédagogique, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie d'une séquence pédagogique.

Les classes supports proposées dans le sujet étaient : la première professionnelle TFCA pour la partie séquence et la terminale professionnelle TFCA pour la partie évaluation certificative. Le thème abordé était le traitement de l'air et la séquence à développer portait sur la batterie froide. Une deuxième partie consistait à la préparation d'une épreuve de certification sur le thème de la maintenance corrective d'un compresseur frigorifique, au niveau terminale.

L'épreuve pédagogique valide les compétences suivantes des candidats :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage
- Évaluer, remédier, différencier les progrès et les acquisitions des élèves

Sur la partie technique, le jury a constaté que :

- Les candidats ont présenté un niveau technique insuffisant et n'ont pas rédigé correctement les réponses aux différentes questions.
- La plupart des questions relevaient de l'exploitation de documents techniques et de diagrammes. Ces éléments ne sont pas maîtrisés par tous les candidats.
- Les questions n'ont pas toujours été bien comprises : il est **essentiel** de bien lire TOUS les éléments transmis dans le sujet et de respecter les consignes précisées.

Sur la partie pédagogique :

- La première partie a été globalement traitée par l'ensemble des candidats.
- La cohérence pédagogique est essentielle dans cette partie et est particulièrement visée par le jury.
- De nombreux documents réponses étaient fournis pour faciliter l'analyse, cependant il y a eu peu d'exploitations de bonne qualité.
- Les temps de séances et de séquences ne sont pas toujours judicieux et bien appréciés par les candidats. Les séquences sont souvent trop longues.
- L'ordre des séances est important pour les élèves, une suite logique d'approfondissement du thème d'étude doit être respectée.
- Malgré les directives et les consignes, le candidat peut laisser libre cours à son imagination pour amener les élèves à valider les compétences.
- Il ne faut pas hésiter à amener les élèves devant les machines à l'atelier pour travailler et valider les compétences. Des séances de 4 heures en salle ne sont pas imaginables en lycée professionnel.
- Il faut cibler LA compétence évaluée, même si la tâche fait appel à plusieurs compétences intermédiaires.

La dernière partie nécessitant une réflexion et une structuration des réponses, a été très peu traitée ou mal rédigée.

Le jury a apprécié l'implication des candidats sur l'intégralité du sujet mais regrette leur manque de production personnelle sur la fin de l'épreuve.

3.2. Sujets d'admissibilité de la session 2019

Sujet d'analyse d'un problème technique :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/53/3/s2019_caplp_externe_genie_civil_ete_1_1115533.pdf

Sujet d'exploitation pédagogique d'un dossier technique :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/53/4/s2019_caplp_externe_genie_civil_ete_2_1115534.pdf

4. Épreuves d'admission

4.1. Objectifs des épreuves

4.1.1. Épreuve de mise en situation professionnelle

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

Au cours de sa présentation orale, le candidat est amené à :

- décrire la séquence de formation qu'il a élaborée,
- expliciter la démarche méthodologique choisie,
- Mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation,
- présenter de manière détaillée une des séances constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cette épreuve a une durée de 6 heures et est décomposée en 3 parties :

Travaux pratiques :	quatre heures
Préparation de l'exposé :	une heure en salle
Soutenance avec la commission d'évaluation :	
- exposé :	trente minutes maximum
- entretien :	trente minutes maximum

4.1.2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à s'approprier un problème technique authentique, le système associé et à en faire un support de formation pertinent.

Sont considérées l'authenticité et l'actualité du problème technique choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. L'épreuve permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.

Le dossier s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel. Il est conseillé d'équilibrer la partie technique et la partie pédagogique dans ce dossier. Le dossier technique ne doit en aucun cas être une copie d'un CCTP mais peut s'appuyer sur un CCTP pour expliquer des choix techniques et technologiques.

En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude,

ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pédagogiques pertinentes en lycée professionnel.

Lors de la présentation, le candidat devra justifier le choix du support d'étude et les investigations conduites.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Cette épreuve a une durée de 1 heure et est décomposée en 2 parties :

Soutenance :	trente minutes
Entretien :	trente minutes

4.2. Commentaires et recommandations

4.2.1. Épreuve de mise en situation professionnelle

4.2.1.1. Travaux pratiques

Les candidats tirent au sort un sujet associé à un système énergétique utilisé dans le cadre des enseignements professionnels en baccalauréat TISEC, TMSEC ou TFCA. Pour pouvoir développer une exploitation pédagogique au niveau de ces baccalauréats, tous les candidats doivent être capables d'utiliser **TOUS** ces systèmes. Le tirage au sort a imposé parfois aux candidats des systèmes différents de leurs profils professionnels. Cependant, ils ont réussi, en majorité, à s'adapter aux systèmes imposés et ont pratiquement tous réussi leur TP.

La plupart d'entre eux a été capable d'exploiter une documentation technique et de mener une campagne de mesures dans les règles de l'art. Le peu de candidats qui a éprouvé des difficultés souffrait d'un manque de préparation à cette épreuve. Les questions posées ne nécessitaient que des connaissances scientifiques et techniques de base.

Certains sujets comportaient une partie façonnage. Cette partie a été relativement bien traitée lors de cette session.

4.2.1.2. Exposé

La non maîtrise du système tiré au sort n'est pas pénalisante à partir du moment où le candidat est capable de transposer ses connaissances d'un système à l'autre. **Le concours est pluridisciplinaire et s'intéresse aux trois baccalauréats professionnels : TISEC, TMSEC, TFCA.**

Le jury constate que le contenu des séquences est souvent très, voire trop riche. Il ressort parfois que les exigences explicitées par les candidats sont plutôt personnelles alors qu'elles devraient être en cohérence avec le référentiel.

L'objectif présenté est parfois non conforme à celui du sujet et les démarches pédagogiques sont parfois confuses, alors qu'elles devraient être très explicites. Les investigations faites lors du TP sont rarement exploitées.

La séance présentée n'est pas toujours clairement inscrite dans une séquence pédagogique et certains candidats ne présentent pas les évaluations envisagées avec leur niveau d'exigence.

Le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité, malgré le fait que le changement de la réglementation ne prévoit que trente minutes. Certains candidats ne mettent pas suffisamment en valeur leur aptitude à la communication, les présentations sont alors ternes et non vivantes.

Des candidats présentent des documents comportant un nombre de fautes d'orthographe difficilement acceptable pour un concours de recrutement de cadres A du système éducatif.

Il est indispensable de prendre connaissance des textes en vigueur qui régissent le déroulement des épreuves du concours et de se préparer particulièrement à cette épreuve.

Pour renforcer l'aide aux candidats dans leur préparation au concours, le jury propose de préciser les critères essentiels d'évaluation des candidats lors de l'exposé. Même s'ils peuvent légèrement évoluer d'une session sur l'autre, ils donnent des précisions importantes pour eux.

Contenu pédagogique de l'exposé

- Explicitation de la démarche méthodologique et description et justification de l'organisation de la séquence de formation élaborée ;
- Identification des objectifs de formation de la séquence et Identification des connaissances et des capacités visées ;
- Mise en adéquation des objectifs visés et de la séquence ;
- Exploitation des informations, des données et des résultats issus des activités ou des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- Réalisation d'un bilan des connaissances ;
- Évaluation des compétences.

Présentation et entretien

- Elaboration des documents de qualité pour présenter la séquence et la partie significative de la séance ;
- Expression orale pour présenter la séquence et la partie significative d'une séance de formation ;
- Explications et justifications des choix de nature didactique et pédagogique ;
- Prise en compte de la diversité des élèves (Valeurs de la république, sociale et culturelle).

4.2.2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Les dossiers présentés sont de qualités variables, certains candidats ont été très rigoureux au niveau de la structure du dossier et de la rédaction, d'autres ont présenté des dossiers dépourvus de soin et remplis de fautes d'orthographe.

Il est regrettable que le contenu technique de certains dossiers, se limite à un recueil, soit d'un ancien rapport de stage, soit d'un support technique issu d'un banc pédagogique de lycée, soit d'une situation professionnelle vécue mais trop ancienne, soit de documentations commerciales sans aucune exploitation technique voire pédagogique. Il est rappelé que l'exploitation pédagogique doit se faire à partir du support mais surtout d'investigations menées par le candidat sur ce support.

Les contenus techniques sont, pour certains dossiers, peu approfondis et contiennent de nombreuses erreurs. Des formules approximatives de type « constructeur » sont trop souvent employées de façons inappropriées et sans aucune précaution d'usage.

L'absence de cahier des charges et de schéma de principe permettant de contextualiser le ou les systèmes étudiés dans une installation réelle est préjudiciable et ne facilite pas la compréhension.

Au niveau de l'exploitation pédagogique, la majeure partie des candidats a généralement su viser la formation concernée et positionner leurs séquences dans une progression pédagogique.

Pour élaborer leurs séquences pédagogiques, certains candidats ont réellement pris connaissance des référentiels de formation des trois baccalauréats visés par le concours (TISEC, TMSEC et TFCA).

D'autres candidats ne connaissent ni les contenus d'enseignement et ni même la finalité de la discipline dans ces formations.

Certains candidats limitent leurs objectifs de séquence à des apports théoriques et restent assez éloignés de la finalité de l'enseignement professionnel.

Il est rappelé au candidat que dans cette épreuve, ils doivent présenter une séquence et développer une séance. Le jury n'attend pas que le candidat lui fasse un cours.

L'activité du professeur et les activités des élèves doivent être parfaitement définies dans les séances.

Le jury note enfin que les critères d'évaluations n'ont parfois que peu de rapports avec l'objectif de la séquence défini préalablement.

Recommandations :

Les développements pédagogiques doivent s'appuyer de façon précise sur les documents issus du dossier technique. L'adaptation des documents techniques industriels en documents de formation doit faire l'objet d'une attention particulière des candidats, car ils doivent tous être parfaitement accessibles aux élèves. Dans la partie pédagogique, il convient de distinguer les documents de préparation du professeur, de ceux à destination des élèves.

Les informations présentées peuvent être :

- l'objectif pédagogique ;
- le lien avec le référentiel ;
- le positionnement de la séquence dans la progression pédagogique ;
- la mise en situation de la problématique traitée ;
- le déroulement de la séquence ou de la séance ;
- le dispositif d'évaluation ;
- ...

Les documents présentés dans cette partie doivent être une **production personnelle** du candidat.

Les liens avec le référentiel ne doivent pas se résumer à quelques citations mais montrer que le candidat mesure l'étendue des tâches et compétences définies dans ces textes de référence et le degré d'autonomie correspondant.

Il est vivement conseillé aux candidats de ne pas attendre les résultats de l'épreuve d'admissibilité pour commencer à préparer ce dossier. Ce dernier doit être préparé dès l'inscription au concours.

4.2.2.1. L'exposé :

L'utilisation faite par les candidats, des moyens de communication est globalement correcte.

Le candidat peut organiser la salle avant de présenter son exposé. 30 minutes maximum sont réservées au candidat pour son exposé, il n'est pas interrompu.

Le jury :

- Apprécie fortement une présentation du cursus professionnel et scolaire en introduction ;
- Attend du candidat une présentation dynamique qui ne soit pas uniquement une « copie numérique » du dossier proposé à la lecture ;
- Attend du candidat un discours clair et précis appuyé sur des documents efficaces ;
- Attend une bonne gestion du temps.

4.2.2.2. L'entretien :

Durant l'entretien (30 minutes maximum) le jury apprécie la qualité de la réflexion personnelle du candidat. Celui-ci ne doit pas se contenter de « soutenir » des pratiques qu'il aurait constatées dans un établissement scolaire existant.

Il est conseillé au candidat de s'appuyer sur un diaporama pour présenter au jury son dossier car une lecture de document nuit à l'échange.

Le candidat peut être amené à préciser chaque partie de son dossier comme par exemple : des points techniques, les activités de l'enseignant, les activités de l'élève, les niveaux taxonomiques, les pré requis, la durée prévue des activités.

Le jury évalue ainsi la capacité du candidat à mettre en œuvre des activités pédagogiques à partir du dossier technique proposé.

Une réflexion minimale quant aux finalités des diplômes de la filière énergétique est appréciée par le jury. Pour cela le candidat doit connaître l'articulation des diplômes entre eux, de la filière énergétique.

Pour renforcer l'aide aux candidats dans leur préparation au concours, le jury propose de préciser les critères essentiels d'évaluation des candidats lors de l'exposé. Même s'ils peuvent légèrement évoluer d'une session sur l'autre, ils donnent des précisions importantes pour eux.

Le support technique

- Le support choisi permet le développement de séquences pédagogiques en rapport avec le programme de formation choisi et témoigne d'une réelle investigation du candidat vers l'entreprise ;
- Le support choisi est innovant ou présente des solutions techniques actuelles, clairement décrites ;
- L'adaptation des documents techniques du dossier est pertinente.

Le développement pédagogique

- Les développements scientifiques et technologiques sont conformes aux exigences du concours et font référence aux exploitations pédagogiques possibles ;
- La séquence proposée est positionnée dans une progression pédagogique ;
- Les compétences visées, la problématique, les prérequis et le niveau de la classe sont identifiés ;
- Les démarches pédagogiques sont identifiées et correctement mises en œuvre ;
- Les liens avec les disciplines d'enseignement général sont établis (contribution à la mise en œuvre des EGLS, projet pluridisciplinaire) ;
- L'apport du numérique au bénéfice des élèves est identifié (outils d'analyse, de simulation et de communication,...) ;
- Des éléments de synthèse sont réfléchis et adaptés
- La problématique de l'évaluation des élèves est correctement abordée ;
- La séquence développée prend en compte la diversité des performances scolaires des élèves (organisation de la séquence, remédiation, différenciation pédagogique,...).

La présentation et l'entretien

- La présentation écrite est claire et de qualité ;
- La présentation orale est claire et précise et met en œuvre des moyens maîtrisés et adaptés ;
- L'argumentation développée est de qualité ;
- Le candidat fait preuve de réactivité ;
- Le candidat fait preuve d'une volonté d'engagement au sein d'un collectif (équipe, institution...).

5. Informations statistiques

5.2. Épreuves écrites d'admissibilité

	CAPLP externe	CAER CAPLP (privé)
Nombre d'inscrits	106	Sans objet en 2019
Nombre de candidats présents à toutes les épreuves	34	
Nombre de candidats admissibles	29	
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	85,29%	
Moyenne des candidats admissibles	9,47	

Écrit 1 : Analyse d'un problème technique	CAPLP externe	CAER CAPLP (privé)
Note la plus basse	2,17 / 20	Sans objet en 2019
Note la plus élevée	18,1 / 20	
Moyenne de l'épreuve	8,04 / 20	
Moyenne des admissibles	8,70 / 20	

Écrit 2 : Exploitation pédagogique d'un dossier technique	CAPLP externe	CAER CAPLP (privé)
Note la plus basse	3,81 / 20	Sans objet en 2019
Note la plus élevée	15,25 / 20	
Moyenne de l'épreuve	9,28 / 20	
Moyenne des admissibles	9,90 / 20	

5.3. Épreuve pratique d'admission

<i>Épreuve de mise en situation professionnelle.</i>	CAPLP externe	CAER CAPLP (privé)
Note la plus basse	3,5	Sans objet en 2019
Note la plus élevée	17,00	
Moyenne de l'épreuve	11,10	

<i>Épreuve sur dossier</i>	CAPLP externe	CAER CAPLP (privé)
Note la plus basse	0,50	Sans objet en 2019
Note la plus élevée	19,6	
Moyenne de l'épreuve	10,43	

5.4. Résultats jury d'admission

	Candidats CAPLP externe	Candidats CAER CAPLP (privé)
Nombre de candidats présents	25	Sans objet en 2019
Nombre de candidats admis	20	
Moyenne des notes obtenues par le premier admis	17,00	
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis	8,2	
Moyenne générale des admis	12,04	